

BROCANTE VIDE-GRENIER

**PAS
D'EMPLACEMENT
AVEC VOITURE !**

Règlement par Chèque bancaire
à l'ordre du

Sou des écoles

1011 rue des Allobroges
74140 SAINT-CERGUES

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

jeudi 29 mai dernier délai

Dans la limite des places disponibles.

Vous serez contacté en cas de refus.

ATTENTION:

Tout dossier incomplet sera refusé !!
(Règlement + pièce identité + attestation)

bulletin téléchargeable sur
www.saint-cergues.fr inscription
en ligne sur:
www.mybrocante.fr/m/10415



TARIF DES EMPLACEMENTS:
9 € les 2 mètres linéaires
(Profondeur 2 mètres)

INSCRIPTION :



renseignements
Sou des écoles
1011 rue des Allobroges
74140 St Cergues

sousaintcergues@gmail.com
Tel: 06.70.11.72.72

SAINT-CERGUES

DIM 8 JUIN 2025

BROCANTE VIDE-GRENIER

Rue des Allobroges

Organisé par le SOU DES ECOLES
Au profit des écoliers du village



Petite
restauration
Buvette
Pâtisseries

De 6h à 17h

à partir de 8h30 pour les visiteurs

La totalité du bénéfice engendré par cette manifestation sera reversée au profit des écoliers de Saint-Cergues, pour les différentes activités scolaires.

RÈGLEMENT :

Madame, Mademoiselle, Monsieur,
Le Sou des écoles de Saint-Cergues
organise cette année sa BROCANTE/VIDE-GRENIER

le DIMANCHE 8 juin 2025,

rue des Allobroges à SAINT-CERGUES.

Déballage : de 6H à 8H30 Places réservées jusqu'à 8H30 Remise du/des N° d'emplacement(s) à votre arrivée, demander aux placiers. Adhésion des exposants (particuliers, associations ou professionnels) soumise aux conditions suivantes : - Avoir payé la totalité des frais d'emplacement. (voir bulletin d'inscription)

- **Particuliers ou Associations (en plus) :** Photocopie d'une pièce d'identité. - **Professionnels (en plus) :** Photocopie du registre du commerce, de la patente, du carnet ou récépissé. - Attestation sur l'honneur dûment remplie.

- Tempête, mauvais temps, pluie durant la manifestation ainsi que l'absence de l'exposant pour toutes raisons, ne peuvent donner droit à un remboursement de l'emplacement payé.

MERCI DE DÉBARRASSER
LA TOTALITÉ DE VOS OBJETS ET
EMBALLAGES AVANT VOTRE DÉPART !

Les exposants déclarent renoncer à tout recours contre le Sou des écoles de Saint-Cergues, et cela pour quelque(s) motif(s) que ce soit, avant, pendant et après la manifestation.

Le retour du bulletin d'inscription dûment rempli entraîne l'adhésion aux conditions du présent règlement.

Toute infraction à celui-ci pourra entraîner le renvoi immédiat de l'exposant sans aucun recours possible.

Pour les Professionnels, les prix des objets présentés seront portés à la connaissance du public, conformément à la législation en vigueur.

Une publicité régionale et nationale sera assurée par Internet, presse, radio, distribution de prospectus, affiches et balisage, afin de faire de cette journée une réussite.

L'organisateur de la manifestation est le
seul autorisé à proposer : Petite restauration
chaude, crêpes, pâtisseries, buvette, etc...

Nous vous souhaitons d'ores et déjà une très belle journée et
espérons que vous réaliserez de bonnes ventes.

Dans l'attente, recevez, Madame, Mademoiselle, Monsieur,
Nos cordiales salutations.

Le Président.

bulletin d'inscription

Je soussigné(e)

N°rue.....

CpVille

Tél.

Email :

Pièce identité / Registre du commerce

N°

(joindre impérativement une photocopie)

Désire m'inscrire à la brocante de Saint-cergues. Nombre d'emplacement(s) souhaité(s): 1 module = 2 mètre linéaires (2 mètres de profondeur) = 9 €

_____ x9 € = _____ €

Attestation sur l'honneur Selon l'arrêté
du 9 Janvier 2009 Concernant les
participants non-professionnels :

«Je m'engage à participer au maximum
à 2 manifestations de même nature
au cours de l'année civile»

ALe/...../.....

Signature: